Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR10.30PR concernant

une demande de crédit d'investissement de Fr. 366'000.- pour le remplacement des équipements de radiocommunication du Corps de police.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 août 2010 à l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs

Carp Catherine – Capt Gloria – Giorgiatti Silvia – Lechmann Madeleine – Blum Pascal - Cousin Jean-Marc – Halimi Bexhet – Müller Walter – Willommet Alain, rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Carrard Jean-Daniel, Municipal, et Richoz, commandant.

Nous les remercions pour leurs informations et leurs réponses.

Le préavis concerne une demande de crédit d'investissement de Fr. 366'000.-- pour le remplacement des équipements de radiocommunication du Corps de police.

La Police yverdonnoise est l'une des dernières du canton à adhérer au projet Polycom. Les communes ayant déjà utilisé ce nouveau système, en sont très satisfaites.

Ce système permet une meilleure collaboration de radiocommunication entre nos polices municipale et cantonale. Il est une condition sine qua non pour recevoir l'accréditation pour une police coordonnée, ce qui est le seul critère manquant à Yverdon-les-Bains.

Notre commission a posé une question au Commandant Richoz concernant la prise en charge financière à propos de l'entretien et des réparations du matériel de transmission. La réponse est la suivante : Est pris en considération, dans la taxe de Fr. 80.--, l'entretien courant et les réparations découlant d'un usage conventionnel du matériel. Exemple : « Un agent, sur le terrain lors d'un engagement, laisse tomber à terre sa radio, cas où la réparation est prise en charge. ». Cependant, si un policier néglige le fait de traiter avec soin le matériel qui lui est confié, la réparation et la remise en état de l'appareil lui seront facturées. Les frais annuels liés à cet investissement sont de Fr. 100'000.-- qui seront mis au budget.

Conclusion:

La commission a pris acte des raisons du remplacement impératif des équipements de radiocommunication et ne peut que vous inviter, à l'unanimité de ses membres, à accepter le préavis tel que proposé.

Yverdon-les-Bains, le 23 septembre 2010

Alain Willommet rapporteur de la commission